

# Politique de la ville dans les Alpes-Maritimes : une nouvelle approche cartographique de la précarité

Cerner la précarité au plus fin et mesurer l'intensité des difficultés, tel est l'objectif de cette étude réalisée en partenariat avec la Préfecture des Alpes-Maritimes et le Centre de Ressources pour la Politique de la Ville (CRPV) dans les douze villes maralpines dotées d'un Cucs (Contrat urbain de cohésion sociale).

Aujourd'hui, il est en effet possible de cartographier avec une grande précision les contours des espaces les plus marqués par la pauvreté. Il est également possible de mieux identifier les caractéristiques des personnes qui y vivent et la nature de leurs difficultés. Cette nouvelle approche peut donc être utile à la politique de la ville pour répondre à sa mission : intervenir dans les quartiers urbains en difficulté pour réduire les écarts économiques et sociaux.

Dans les Alpes-Maritimes, les périmètres prioritaires, soutenus au titre de la politique de la ville, sont dans leur grande majorité en cohérence avec la cartographie des revenus : ils figurent le plus souvent parmi les zones aux revenus les plus faibles. La précarité monétaire la plus intense se retrouve dans les cinq ZUS (zone urbaine sensible) des Alpes-Maritimes, ainsi que dans les territoires prioritaires de **Saint-André-de-la-Roche** et **Vallauris**, le **centre ancien de Grasse**, **La Bocca** à Cannes, **Nice-Ouest** et la **Condamine** à Drap. Les revenus moyens des ménages y sont particulièrement bas. Ces territoires sont également marqués par une faible mixité sociale. Ce niveau de précarité monétaire intense se retrouve également en bordure ou autour de certains territoires prioritaires, dessinant un "halo" de précarité dans leur voisinage. Les niveaux de revenu y sont également très bas, comparables à ceux des zones prioritaires. C'est particulièrement le cas autour de l'Ariane à Nice et à Vallauris.

Les causes de précarité peuvent être diverses : chômage, inactivité, famille nombreuse, travail peu rémunérateur, etc. Selon les espaces, ces causes sont plus ou moins prégnantes. Sur certains territoires, comme l'**Ariane**, **Nice-Est** et **St-Augustin** à Nice, c'est la difficulté d'insertion dans l'emploi qui prédomine, avec un chômage élevé et un faible niveau de diplôme des habitants. Les actions en faveur de la formation et de l'insertion dans l'emploi présentent ici un enjeu fort. Dans d'autres espaces, comme **Cannes-La Bocca** et le "halo" de l'**Ariane** à Nice, la monoparentalité est une source de précarité très fréquente : elle concerne plus de 25 % des ménages dans certaines parties de ces territoires. Les actions

revenus

[www.insee.fr](http://www.insee.fr)

- Régions
- Provence-Alpes-Côte d'Azur
- Les publications


 PRÉFECTURE  
DES  
ALPES-MARITIMES


## Territoires prioritaires dans les Alpes-Maritimes : 26 quartiers dans 12 communes

Dans les Alpes-Maritimes, douze communes ont signé un Contrat urbain de cohésion sociale (Cucs) : Cagnes-sur-Mer, Cannes, Carros, Drap, Grasse, La Trinité, Nice, Saint-André-de-la-Roche, Saint-Laurent-du-Var, Valbonne, Vallauris, Vence. Ces contrats portent sur vingt-six quartiers, dont cinq Zones Urbaines Sensibles (ZUS) : l'Ariane, Nice-Est, Trachel, St-Augustin à Nice ; Les Hauts de Vallauris (ex Zaïne).

favorisant la garde des enfants et l'accès à l'emploi des parents isolés revêtent alors un enjeu majeur.

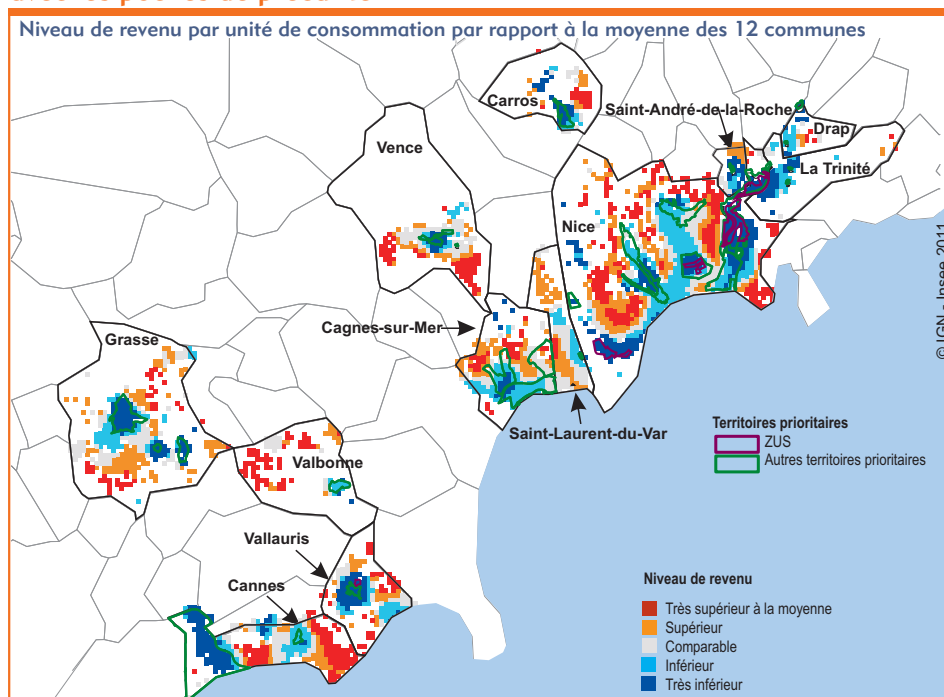
Le chômage marque également fortement certains territoires prioritaires, présentant une précarité forte mais moins intense et moins uniforme. Il s'agit notamment des territoires prioritaires de **Carros, Vence, Fleurs de Grasse** et le **Plan** à Grasse. Enfin, dans certains espaces, les revenus sont inférieurs à la moyenne mais plus diversifiés. Les profils plus variés des habitants traduisent parfois une mutation en cours de ces quartiers.

Les centres-villes sont des espaces très hétérogènes, où cohabitent des personnes à faibles revenus et d'autres plus aisées. C'est particulièrement le cas dans le **centre de Nice**, au sud de **Trachel** et de la **Madeleine**. Hors territoires prioritaires, ce phénomène est également présent au sud de **St-Louis-Prado-République** à Cannes. Dans ces espaces de centre-ville, les jeunes et les personnes âgées sont un peu plus nombreux qu'en moyenne et les familles un peu moins fréquentes. Le logement social est peu présent ; le logement ancien joue de fait le rôle d'habitat social. Le niveau de confort du logement est le principal critère de clivage. Les actions de rénovation des logements concentrent par conséquent les enjeux.

Enfin, certains territoires, soutenus au titre de la politique de la ville, présentent des revenus de niveau comparable à la moyenne des douze communes, voire un peu supérieurs. Il s'agit du sud-est de **Nice-Nord** ; du quart-est de **Cros de Cagnes**, du nord de **Centre-Gare** et de **Val Fleuri** à Cagnes-sur-Mer. Ces espaces présentent des caractéristiques démographiques relativement mixtes, avec moins de chômage et des catégories sociales de niveau intermédiaire plus fréquentes.

Bérangère Duplouy  
Nadine Jourdan

### Les périmètres prioritaires sont dans leur grande majorité en cohérence avec les poches de précarité



**Note** : le revenu considéré est le revenu imposable. Il s'agit donc du revenu avant prestations sociales non imposables.  
 Sources : Insee, Revenus fiscaux localisés 2007 (données) ; Préfecture des Alpes-Maritimes (périmètres des territoires)

Retrouvez les résultats complets de l'étude sur [www.insee.fr](http://www.insee.fr) :  
**l'ANALYSE N° 10 et le DOSSIER N° 3 juillet 2011**

Institut National de la Statistique  
 et des Études Économiques  
 Provence-Alpes-Côte d'Azur  
 17 rue Menpenti  
 13387 Marseille Cedex 10  
 Tél : 04 91 17 57 57 Fax : 04 91 17 59 60

Directeur de la publication : Renan Duthion  
 Chef du service Études et Diffusion : Valérie Roux  
 Rédacteur en chef : Claire Joutard